

Nom et prénom de l'enfant : ..... Classe : .....

Nom et prénom de l'enfant : ..... Classe : .....

Nom et prénom de l'enfant : ..... Classe : .....

Nom et prénom de l'enfant : ..... Classe : .....

**Inscription à l'année :**

Lundi Matin  ....h....      Mardi Matin  ....h....      Jeudi Matin  ....h....      Vendredi Matin  ....h....  
Lundi Midi       Mardi Midi       Jeudi Midi       Vendredi Midi   
Lundi Soir       Mardi Soir       Jeudi Soir       Vendredi Soir

**Inscription à la carte :**

**Si vous ne connaissez pas encore votre emploi du temps, merci de remplir au minima la 1<sup>ère</sup> semaine de la rentrée.**

**Septembre 2020**

Jour	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M
Date	1	3	4	7	8	10	11	14	15	17	18	21	22	24	25	28	29
Le matin																	
Le midi																	
Le soir avec activités thématiques*																	
Le soir en activités libres**																	

**Octobre 2020**

Jour	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V
Date	1	2	5	6	8	9	12	13	15	16
Le matin										
Le midi										
Le soir avec activités thématiques*										
Le soir en activités libres**										

\* : Votre enfant est inscrit en activité thématique, vous vous engagez à venir le chercher qu'à partir de 17h40. Votre enfant sera présent de 16h10 à 17h40 minimum. Les activités thématiques sont mises en place sur un cycle de 7 semaines, soit jusqu'aux vacances de la Toussaint. Nous vous conseillons, dans l'intérêt de l'enfant et de l'activité mise en place de l'inscrire sur l'ensemble de la période.

\*\* : Votre enfant est inscrit en activités libres, vous pouvez venir le chercher à l'heure qui vous convient. Il est pris en charge par le périscolaire à compter de 16h10.

**Date et Signatures des représentants légaux :**

Le ...../...../2020 à .....


## **Rappel :**

**Périscolaire du matin :** Inscription obligatoire le matin. Merci de préciser l'heure d'arrivée si vous la connaissez.

**Périscolaire du midi :** Les commandes de repas s'effectuant le mardi midi pour la semaine suivante, les inscriptions devront donc nous parvenir au plus tard le mardi matin pour la semaine suivante. **Les repas doivent être décommandés** 24h à l'avance, dernier délai ; soit **la veille avant 8h30**. Les modifications de dernière minute ne seront pas prises en compte. Tout repas décommandé hors délai ou non prévenu sera facturé à la famille.

**Périscolaire midi et soir :** En cas d'absence pour maladie, vous devez fournir un certificat médical au nom de l'enfant datant du jour et prévenir au plus tard le matin de l'absence afin d'obtenir la désinscription de votre enfant.

**Pour toute inscription, la parole de l'enfant seule ne sera pas prise en considération, il faut un écrit des parents ou un mail.**

 : L'ensemble des renseignements relatifs au fonctionnement de l'accueil périscolaire figure dans le règlement intérieur qui vous a été remis lors de votre demande d'inscription. Les services de la Communauté de communes restent à votre disposition pour toute demande de renseignements.

La fiche d'inscription seule ne suffit pas à l'inscription de votre enfant. Vous devrez obligatoirement joindre à cette fiche d'inscription :

- la fiche sanitaire de liaison **2020-2021** datée et signée ;
- la fiche de renseignement **2020-2021** datée et signée, accompagnée de l'attestation d'assurance (Responsabilité civile) au nom de l'enfant ;
- coupon d'acceptation du règlement intérieur périscolaire et extrascolaire daté et signé.

**En l'absence de transmission de l'ensemble de ces pièces dans les délais indiqués, l'inscription de votre enfant ne sera pas prise en compte par les services périscolaires.**

***Vous pouvez déposer le dossier d'inscription de votre enfant dès à présent et jusqu'au 17 août 2020 :***

- o Dans la boîte aux lettres du périscolaire de Dampierre-sur-Linotte ;*
- o En main propre au service périscolaire de Dampierre-sur-Linotte ;*
- o Lors des permanences assurées par la Directrice ou son adjointe sur site, du 06 juillet au 24 juillet de 08h30 à 11h30.*

***Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter la Communauté de communes ou directement votre accueil périscolaire***



Accueil de Dampierre-sur-Linotte  
Fiche d'inscription mercredis loisirs  
Septembre – Octobre 2020

Nom et prénom de l'enfant : .....Classe : .....

Nom et prénom de l'enfant : .....Classe : .....

Nom et prénom de l'enfant : .....Classe : .....

Nom et prénom de l'enfant : .....Classe : .....

**Les mercredis loisirs :**

Ils auront lieu sur le **site de Montbozon**. Le site sera ouvert à la journée, **de 07h30 à 18h30**.

**MERCREDIS LOISIRS :**

Date	02/09	09/09	16/09	23/09	30/09	07/10	14/10
<b>Temps relais matin</b> <i>(07h30 à 08h30)</i>	...h...	...h...	...h...	...h...	...h...	...h...	...h...
<b>Activités matin</b> <i>(08h30 à 11h30)</i>							
<b>Le midi</b> <i>(11h30 à 13h30)</i>							
<b>Activités après-midi</b> <i>(13h30 à 17h30)</i>							
<b>Temps relais soir</b> <i>(17h30 à 18h30)</i>							

**Date et Signatures des représentants légaux :**

Le ...../...../2020 à .....

***Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter la Communauté de communes ou directement votre accueil périscolaire***


## **Rappel :**

Temps relais du matin : Inscription obligatoire le matin. Merci de préciser l'heure d'arrivée si vous la connaissez.

Périscolaire du midi : Les commandes de repas s'effectuant le mardi midi pour la semaine suivante, les inscriptions devront donc nous parvenir au plus tard le mardi matin pour la semaine suivante. **Les repas doivent être décommandés 24h à l'avance, dernier délai ; soit la veille avant 8h30.** Les modifications de dernière minute ne seront pas prises en compte. Tout repas décommandé hors délai ou non prévenu sera facturé à la famille.

Périscolaire midi et soir : En cas d'absence pour maladie, vous devez fournir un certificat médical au nom de l'enfant datant du jour et prévenir au plus tard le matin de l'absence afin d'obtenir la désinscription de votre enfant.

**Pour toute inscription, la parole de l'enfant seule ne sera pas prise en considération, il faut un écrit des parents ou un mail.**

 : L'ensemble des renseignements relatifs au fonctionnement de l'accueil périscolaire figure dans le règlement intérieur qui vous a été remis lors de votre demande d'inscription. Les services de la Communauté de communes restent à votre disposition pour toute demande de renseignements.

La fiche d'inscription seule ne suffit pas à l'inscription de votre enfant. Vous devrez obligatoirement joindre à cette fiche d'inscription :

- la fiche sanitaire de liaison **2020-2021** datée et signée ;
- la fiche de renseignements **2020-2021** datée et signée, accompagnée de l'attestation d'assurance (Responsabilité civile) au nom de l'enfant ;
- coupon d'acceptation du règlement intérieur périscolaire et extrascolaire daté et signé.

**En l'absence de transmission de l'ensemble de ces pièces dans les délais indiqués, l'inscription de votre enfant ne sera pas prise en compte par les services périscolaires.**

***Vous pouvez déposer le dossier d'inscription de votre enfant dès à présent et jusqu'au 17 août 2020 :***

- o Dans la boîte aux lettres du périscolaire de Dampierre-sur-Linotte ;*
- o En main propre au service périscolaire de Dampierre-sur-Linotte ;*
- o Lors des permanences assurées par la Directrice ou son adjointe sur site, du 06 juillet au 24 juillet, de 08h30 à 11h30.*

***Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter la Communauté de communes ou directement votre accueil périscolaire***